



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

WAVRE – ZONES 2 ET 3 (liste des rues voir verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	5-19	2-16	2-16-30	13-27	11-25	8-22	6-20	3-17-31	14-28	12-26	9-23	7-21
Papiers-cartons	26	23	23	20	18	15	13	10	7	5	2-30	28

LIMAL, BIERGES – ZONE 1 (liste des rues voir verso)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	15-29	12-26	12-26	9-23	7-19(sa)	4-18	2-16-30	13-27	10-24	8-22	5-19	3-17-31
Papiers-cartons	8	5	5-31(sa)	30	28	25	23	20	17	15	12	10

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

# Visez juste

avec le guide de tri des emballages >>>



## PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

### P Bouteilles et flacons en Plastique

### M Emballages Métalliques

### C Cartons à boissons

**Remarques :**

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



### Évitez les erreurs les plus fréquentes

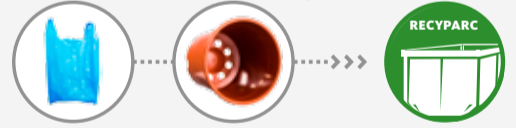
### Sont à déposer au recyclage :



- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex.: déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les films d'emballages en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout, ...
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



- Les pots de fleurs.

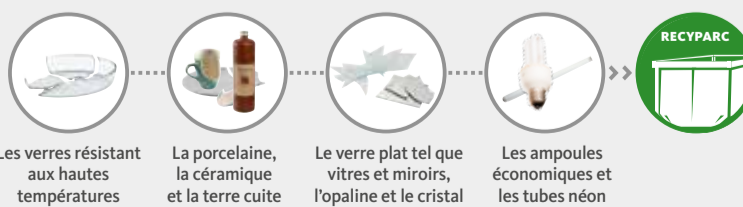


## Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

### À déposer dans les bulles\*



### Évitez les erreurs les plus fréquentes



**Remarque :** Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

## Papiers-cartons

### Collecte en porte-à-porte\*



### Évitez les erreurs les plus fréquentes



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

\*ou via le recyparc

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, visitez le site internet d'in BW (votre intercommunale de gestion des déchets): [www.ibw.be](http://www.ibw.be)

Infos sur le tri et le recyclage: [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)

# Ville de Wavre

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte après 20 heures ou le jour de la collecte avant 6 heures du matin. Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

**S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le lendemain même si c'est un samedi !**

## Collecte des déchets encombrants à la carte

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recy parc (voir adresse en dernière page). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recy parc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets), au **n° gratuit : 0800 49 057**.

L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.

Pour éviter tout dépôt sauvage, les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée, au plus tôt le jour de la collecte à 7 h. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité.

Le prix de l'enlèvement est fixé à 5€ par m<sup>3</sup> (maximum 3 m<sup>3</sup> par enlèvement).

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement comptant et de signer un bon d'enlèvement.

Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne pourra être effectué.

## Collecte des sapins de Noël

- **Zone 1 (Limal - Bierges)**: le lundi 8 janvier
- **Zone 2 (Wavre sud)**: le jeudi 11 janvier
- **Zone 3 (Wavre nord)**: le vendredi 12 janvier
- Les sapins doivent être dépourvus de boules, de guirlandes, de jeux de lumière, de toute décoration en général et de tout système qui permette de les tenir debout. Les sapins en plastique ou en toute autre matière synthétique sont exclus !

## Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Poids maximum des sacs poubelles conformes : 15 kg.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, placez vos déchets **à un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

## Collectes des ordures ménagères

### Zone 1 (Limal - Bierges) : tous les lundis

Acreman (rue)	Cassiopée (résidence)	Faucons (laie aux)
Aigue-Marine (résidence)	Cerfs (laie aux)	Fauvettes (av. des)
Aisne (résidence de l')	Champ de Courses (av. du)	Ferme des Morts
Albert 1 <sup>er</sup> (place)	Champ du Haut	(chemin de la)
A l'Buse (ruelle)	Champêtre (rue)	Fierland (av. Paul de)
Alouettes (av. des)	Champles (rue de) de la	Flétry (chemin du)
Altair (résidence)	E411 à la rue de l'Étoile	Fond Collart (rue du)
Amblève (résidence de l')	Champs des Fontaines	Fond des Chevaux (rue)
Améthyste (résidence)	Chasse (laie de la)	Fontaine del Turc (chemin)
Amitié (rue de l')	Château d'Eau (rue du)	Fontaines (sentier des)
André (rue Antoine)	Chênes (av. des)	Fougères (av. des)
Andromède (résidence)	Chevrettes (laie aux)	Français (tienne des)
Angoussart (rue d')	Chevreuls (laie aux)	Francis (rue Joseph)
Aubépines (av. des)	Cigogne (av. du)	Frêne (av. du)
Australe (av.)	Cimetière (rue du)	Galaxie (av. de la)
Automne (clos de l')	Cité (square de la)	Gare (av. de la)
Avoines (av. des)	Closière (rue de la)	Genêts (rue des)
Azalées (av. des)	Cocher (av. du)	Georgette (av.)
Baleau (av. du)	Combattants (rue des)	Goossens (rue Lucien)
Baleaux (sentier des)	Communes (rue des)	Goupil (laie du)
Barivaux (clos du)	Comète de Halley (av. de la)	Grand Cortil (sentier du)
Bauduin (rue Achille)	Constellation (place de la)	Grandsart (rue de)
Beau Champ (av. du)	Coquelicots (rue des)	Grimohaye (rue de)
Bécasse (layon de la)	Coyautes (chemin des)	Guéret (av. du)
Belette (layon de la)	Crisnaires (chemin des)	Haie (rue de la)
Bel Horizon (av.)	Crocus (sentier des)	Haras (clos du)
Belle Vue (square)	Cygne (chemin du)	Hardy (rue Arthur)
Bergeronnettes (clos des)	Cygne (résidence du)	Hêtres (av. des)
Bételgeuse (résidence)	Cytises (clos des)	Hiver (rue de l')
Beumont (rue du Bois de)	Daguets (laie aux)	Hortensias (av. des)
Biches (laie aux)	Daims (laie aux)	Hubin (rue)
Biernaux (rue)	Dechamps (rue Joseph)	Industrie (rue de l')
Blanc Try (rue du)	Decuyper (av.)	Iris (chemin des)
Blés (av. des)	Deladrière (rue Léon)	Jadot (rue)
Bleuets (rue des)	Demaret (rue)	Jardins (rue des)
Bois (rue du)	Diamant (résidence)	Jaumotte (impasse Charles)
Bois de Beumont (rue du)	Diligence (av. de la)	Jaumotte (rue Charles)
Bois de la Pierre (venelle du)	Domaine (av. du)	Jonquilles (av. des)
Bois l'Abbé (rue du)	Douaire (av. du)	Jupiter (résidence)
Bois Michot (sentier du)	Douaire (sentier du)	Jurdant (rue René)
Bois Wilmet (rue du)	Dyle (rue de la)	Justice (chemin de la)
Boisacq (courte rue)	Éclaireurs (clos des)	Laffineur (rue Edmond)
Boisacq (rue Cour)	Écoles (rue des)	Lapereau (laie du)
Boréale (av.)	Églantine (av. de l')	Larmoyer (rue)
Bourgeois (chemin de)	Église (rue de l')	Lauzelle (chemin de)
Bourse (av. de la)	Émeraude (résidence)	Legrève (rue Constant)
Bouvreuils (av. des)	Enclos (chemin de l')	Legrève (rue Elie)
Brison (rue Marc)	Équinoxe (av. de l')	Leroy (sentier)
Bruyères (chemin des)	Été (rue de l')	Lesse (résidence de la)
Buchet (sentier du)	Étoile (rue de l')	Lilas (av. des)
Calèche (av. de la)	Europe (bd de l') de l'entrée de	Lopez (av. Thomas)
Camélias (av. des)	Limal jusqu'à la E411	Loups (rue aux)
Cantonnier (scavée du)	Everaerts (rue Géry)	Lyre (résidence de la)
Carmes (rue des)	Facq (sentier Laurent)	Mabille (av. des Frères)
Carrière (rue de la)	Faisans (av. des)	Magnolias (av. des)
Carrière (scavée de la)	Faons (laie aux)	Malcorps (rue Guillaume)

Manège (rue du)	Pléiades (av. des)	Sapins (chemin des)	Daudet (av.)	Jehan (av. Chevalier)	Prés (avenue des)
Manil (bois du)	Pluton (résidence)	Saturne (résidence)	David (av.)	Jockey (chemin du)	Pré Joli (avenue du)
Manil (rue du)	Poète (Vieux chemin du)	Saussalles (rue des)	Deux Dîmes (av. des)	Lanciers (avenue des)	Procession aux Reliques (av.)
Maréchaux (chemin des)	Poilu (rue du)	Scavée (rue de la)	Diderot (av.)	Lauriers (avenue des)	Pruniers (avenue des)
Martineau (sentier du)	Prés (rue des)	Seigle (av. du)	Doiceau (av. de)	Le Bon (av. Philippe)	Prussiens (avenue des)
Mathieu (impasse Joseph)	Presbytère (rue du)	Semois (résidence de la)	Dragons (avenue des)	Leurquin (square)	Puits (rue du)
Mathieu (rue Joseph)	Preux (sentier du)	Seucha (chemin du)	Duc Henri de Brabant (av.)	Longchamps (chaussée du)	Rabelais (av.)
Mathy (rue Joseph)	Primevères (clos des)	Sneessens (rue Joseph)	Duchesse de Lorraine (av.)	Louvain (chaussée de)	Racine (av.)
Mélèzes (rue des)	Prince Cavalier (sentier)	Spirées (av. des)	Dumas (av.)	Louvanges (chemin de)	Ramée (avenue de la)
Mérode (av. de)	Princesse (sentier de la)	Station (rue de la)	Eau (ruelle du coulant d')	Luxembourg (av. Maréchal de)	Réserve (avenue de la)
Messe (chemin de)	Printemps (clos du)	Stocquoy (chemin du)	Empereur (avenue de l')	Maeterlinck (av. Maurice)	Roncier (sentier du)
Meuse (av. de la)	Provinciale (rue) de la rue	(côté Bierges-Limal)	Eperon (av. de l')	Mainmorte (avenue de la)	Rond Bois (avenue du)
Minéraux (av. des)	Charles Jaumotte à la E411	Sucrerie (chemin de la) de la	Epicéas (avenue aux)	Maréchal Ney (voie du)	Ruisseau (av. du)
Moriensart (rue de)	Rauscent (rue Joséphine)	rue de l'église à la E411	Etang (av. de l')	Marivaux (av.)	Sainte-Reine (rue)
Morimont (rue)	Ravet (sentier)	Tarins (av. des)	Etrier (av. de l')	Marronniers (avenue des)	Saint-Job (av.)
Mosray (rue Félicien)	Renisart (clos du)	Tennis (sentier du)	Fleurie (rue + ruelle)	Marschouw (av. Philibert)	Sansonnets (sente des)
Mouflons (layon des)	Renoncules (av. des)	Terrienne (rue de la)	Fond des Cloches (av.)	Masson (av. Arthur)	Sapins (voie des Quatre)
Moulin à Eau (rue du)	Résistance (av. de la)	Tirailleurs (av. du 13 <sup>e</sup> )	Fond des Mays	Maupassant (av.)	Sart (avenue de)
Muguets (sentier des)	Rikir (sentier)	Topaze (résidence)	Fond Noël (chemin)	Ménétrier (av. du)	Scailteux (ruelle des)
Neptune (résidence)	Rixensart (route de)	Tourterelles (chemin des)	Four à Briques (av. du)	Merisiers (avenue des)	Seringas (clos des)
Nivelles (av. de)	Robinier (av. du)	Traque (laie de la)	Forgeron (chemin du)	Meunier (rue du)	Serins (sente des)
Notre-Dame (av.)	Roche (rue de la)	Traquet (sentier du)	Frênaie (allée de la)	Mirabeau (av.)	Sittelles (sente des)
Onyx (résidence)	Rofessart (chemin de)	Try (chemin du)	Frênenaie (voie de la)	Mistral (av. du)	Sol (rue du)
Opale (résidence)	Rofessart (rue de)	Turquoise (résidence)	Froidmont (av. de)	Molière (av.)	Sorbiers (av. des)
Orion (résidence)	Rosières (chemin de)	Vanasse (clos)	Fronaison (av. de la)	Monnaie (rue de la)	Souverain (rue du)
Ourthe (résidence de l')	Rubis (résidence)	Van Grootven (rue Victor)	Futaie (avenue de la)	Montesquieu (av.)	Spontin (av. Seigneurie de)
Paradis (clos du)	Sablière (av. de la)	Véchaux (clos des)	Gaspard (avenue)	Morsaint (sente de)	Tanneries (impasse des)
Perce-Neige (av. des)	Saffetiau (rue du)	Veneur (laie du)	Gérard (voie Maréchal)	Mousson (av. de la)	Tanneries (quai des)
Perdrix (sentier des)	Sagittaire (résidence du)	Verger (clos du)	Godefroid 1 <sup>er</sup> (av. Duc)	Namur (chaussée de)	Tenderie (av. de la)
Pervenches (clos)	Saint-Pierre (rue)	Vesdre (résidence de la)	Godru (av. du ruisseau du)	Namur (rue de)	Tendeur (av. du)
Petit Sart (rue du)	Saisons (rue des)	Violettes (av. des)	Godru (montagne du)	Noisetiers (avenue des)	Terlongval (avenue de)
Peupliers (av. des)	Sambre (résidence de la)	Voyageur (rue du)	Grand Bon Dieu de Pitié	Notre-Dame des Champs	Thuyas (avenue aux)
Pins Sylvestres (clos des)	Sambree (rue)	Warche (résidence de la)	(avenue)	(avenue)	Tram (voie du)
Pirroy (chemin du)	Sangliers (laie aux)	Wastinne (rue de la)	Grand Bon Dieu du Tour	Noyers (avenue des)	Tramontane (av. de la)
Plagniau (chemin du)	Saphir (résidence)		(avenue)	Octroi (avenue de l')	Tribut (avenue du)

## Zone 2 (Wavre sud) : tous les jeudis

Abbaye d'Affligem (av. de l')	Bois de Saras (avenue du)	Charles le Téméraire (av.)	Aduatiques (chaussée des)	Barrière du Point du Jour	Bilande (tienne de la Petite)
Acacias (av. des)	Bois de Villers (avenue du)	Charles Quint (av.)	Août (rue du Quatre)	(chée de la)	Bilande (tienne de)
Acers (avenue des)	Bois Sohet (av.)	Charmes (avenue des)	Arbre de la Liberté	Beaufaux (place Polydore)	Blanchisserie (ruelle de la)
Aisance (av. de l')	Bon Bateau (rue du)	Charrons (chemin des)	(sentier de l')	Béguinage (courte rue du)	Bois de Laurensart
Aisemont (montagne d')	Bosch (place Alphonse)	Chasseurs à cheval	(Square de l')	Béguinage (rue du)	(chaussée du)
Alizés (av. des)	Bouleaux (avenue aux)	(voie des)	Atrébates (chaussée des)	Belle Voie (av. de la)	Bonnetiers (square des)
Amandiers (avenue des)	Bride (av. de la)	Châtaigniers (avenue des)	Barbier (rue)	Berger (place Henri)	Borgendael (chemin du)
Aquilon (av.)	Briquerie (av. de la)	Chauwères (avenue des)		Berger (tienne)	Bouval (clos du)
Aragon (av. Louis)	Brise (av. de la)	Chemins (rue des Quatre)		Bierges (chemin de)	Brasseries (rue des)
Artisans (place des)	Bruyère Sainte-Anne	Chênenaie (allée de la)			
Astrid (av. Reine)	(avenue)	Chéremont (av. de)			
Aube (av. de l')	Bruyère St-Job (av.)	Clairisses (impasse des)			
Aulnaie (allée de l')	Buissons (avenue des)	Claudiel (av. Paul)			
Balzac (av.)	Cailloux (avenue aux)	Clos (av. du)			
Barrière Moye (rue)	Carême (rue Maurice)	Comte de Namur (av.)			
Baudelaire (av.)	Caulle (rue)	Corderie (rue de la)			
Belloy (av. du)	Cavalerie Légère (avenue de la)	Corswarem-Looz (av. Duc)			
Belvédère (av. du)	Centremont (av.)	Couronne (rue de la)			
Blücher (voie Général)	Champ des Monts (av. du)	Crépuscule (sente du)			
Bohy (av.)	Chapelle Robijns (av.)	Croisée (av. de la)			
Bois Becquet (av.)	Chardonnerets (sente des)	Cuirassiers (voie des)			
Bois Colette (sente du)	Charlanet (avenue)	Cyprés (avenue aux)			

## Zone 3 (Wavre nord) : tous les vendredis

Aduatiques (chaussée des)	Barrière du Point du Jour	Bilande (tienne de la Petite)
Août (rue du Quatre)	(chée de la)	Bilande (tienne de)
Arbre de la Liberté	Beaufaux (place Polydore)	Blanchisserie (ruelle de la)
(sentier de l')	Béguinage (courte rue du)	Bois de Laurensart
Arbre de la Liberté	Béguinage (rue du)	(chaussée du)
(Square de l')	Belle Voie (av. de la)	Bonnetiers (square des)
Atrébates (chaussée des)	Berger (place Henri)	Borgendael (chemin du)
Barbier (rue)	Berger (tienne)	Bouval (clos du)
	Bierges (chemin de)	Brasseries (rue des)

Bruxelles (chaussée de)  
Bruxelles (rue de)  
Burgondes (drève des)  
Calongette (impasse)  
Calvaire (rue du)  
Camp Romain  
Carabiniers (rue des)  
Carmes (galerie des)  
Carmes (place des)  
Casso (tienne)  
Cense (tienne de la)  
Centre sportif (av. du)  
Cépage (tienne du)  
Cerises (chaussée des)  
Cerisier d'Haine (rue)  
Champ des Sarts (tienne du)  
Champles (rue de) de la  
E411 à la rue de Rosières  
Chapelle Sainte-Elisabeth  
(rue)  
Château de la Bawette  
(chaussée du)  
Chemin de fer (rue du)  
Collines (chaussée des)  
Colon (rue Adelin)  
Commanderie (chemin de la)  
Commerce (rue du)  
Cordonnier (impasse du)  
Coteaux (tienne des)  
Croix de Feu (rue des)  
Culot (chaussée du)  
Cure (place de la)  
Cure (rue de la)  
Déportés (av. des)  
Deraedt (rue Constant)  
Diable (chemin du Pauvre)  
Dolimont (rue)  
Drapiers (rue des)  
Drôme (chaussée de la)  
Eburons (chaussée des)  
Edison (av.)  
Eiffel (av.)  
Einstein (av.)  
Ermitage (rue de l')  
Escaille (rue de l')  
Étourneaux (rue des)  
Europe (bd de l') de la E411  
à la place Alphonse Bosch  
Fabrique (rue de la)  
Flamands (chemin des)  
Flandre (cense de)  
Flandre (rue de)  
Fleming (av.)  
Fontaines (Courte rue des)  
Fontaines (rue des)  
Fortune (rue Lambert)  
Framée (tienne de la)  
Francs (chaussée des)  
Franklin (av.)  
Galilée (av.)

Gare de Basse-Wavre  
(ruelle de la)  
Garonne (chaussée de la)  
Gaulois (chaussée des)  
Genval (rue de)  
Gironde (chaussée de la)  
Gramme (av. Zénobe)  
Grand Vivier (tienne du)  
Gravier (rue du)  
Hallaux (chemin)  
Hameau (chemin du)  
Hameau (sentier du)  
Hang (tienne du)  
Haute (rue)  
Hayettes (tienne des)  
Herbatte (chaussée de l')  
Hirondelles (sentier des)  
Hosté (chaussée de l')  
Hostellerie (drève de l')  
Hostellerie (tienne de l')  
Hôtel (rue de l')  
Hôtel de Ville (place de l')  
Huîtres (quai aux)  
Javeline (tienne de la)  
Joppart (rue Joseph)  
Lasne (chaussée de la)  
Lavoisier (av.)  
Lepage (av. Henri)  
Letroye (rue Florimond)  
Liberté (rond point de la)  
Limite (rue de la)  
Liniers (rue des)  
Loire (chaussée de la)  
Loriette (place de la)  
Mattagne (av. Auguste)  
Mercator (av.)  
Mercier (place Cardinal)  
Merciers (rue des)  
Mésanges (av. des)  
Moissonneurs (chemin des)  
Moulin à vent (rue du)  
Nerviens (chaussée des)  
Newton (av.)  
Nivelles (rue de)  
Nobel (av.)  
Noire Espine (chaussée de la)  
Notre-Dame de Basse-  
Wavre (av.)  
Nuit et jour (ruelle)  
Olives (ruelle aux)  
Orangerie (chaussée de l')  
Ottenbourg (chaussée d')  
Parc Saint-Job  
Pascal (av.)  
Pasteur (av.)  
Payau (ruelle)  
Pendü (tienne du)  
Piat (rue Théophile)  
Pichaute (Tienne de la)  
Pigeons (chemin des)  
Pont du Christ (rue du)

Pont-St-Jean (rue du)  
Postillon (sentier du)  
Pré de Wildre (ruelle du)  
Pré des Querelles  
Princes (av. des)  
Progrès (rue du)  
Provinciale (rue) de la E411  
à la rue de Nivelles  
Ramiers (rue des)  
Relais (clos du)  
Réservoir (rue du)  
Rhône (chaussée du)  
Rivage (courte rue du)  
Rivage (rue du)  
Roitelets (sentier des)  
Rosières (rue de)  
Ruwebaut (tienne)  
Ry (chemin du)  
Sabin (av.)  
Sainte-Anne (rue)  
Saint-Roch (rue)  
Saint-Sébastien (rue)  
Sambon (rue Charles)  
Saône (chaussée de la)  
Sarment (tienne du)  
Saules (parc des)  
Seine (chaussée de la)  
Simonart (sentier)  
Solvay (av.)  
Source (rue de la)  
Stadt (drève de)  
Stofé (courte rue du)  
Sucrerie (chemin de la) de  
la E411 à la rue de l'Ermitage  
Taxandres (chaussée des)  
Temple (chemin du)  
Templiers (rue des)  
Terlaenen (chaussée de)  
Tilleul (chaussée du)  
Tilleul (rue du)  
Tir (rue du)  
Toiliers (rue des)  
Trait (tienne du)  
Trévires (drève des)  
Trompette (quai du)  
Trou Madame (tienne du)  
Try (tienne du)  
Try de Champles  
Usine (rue de l')  
Vanpée (av.)  
Vésale (av.)  
Vieux Chemin (rue du)  
Vieux Fossés (ruelle des)  
Vignes (chaussée des)  
Villa Romaine (chaussée de la)  
Voie (chaussée de la Verte)  
Volontaires (rue des)  
Warlandes (impasse des)  
Wavre (rue de)  
Yernaux (av. Désiré)



## Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :  
Poids inférieur à 50 kg - taille inférieure à 3 m x 1,5 m

- **Grands objets en plastique** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC...)
- **Grands objets en métal** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos...)
- **Grands objets en bois** (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin...)
- **Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.**
- **Verres plats** (miroirs, vitres, carreaux, etc.) à bien emballer, pensez aux collecteurs !
- **Souches, troncs d'arbre et branchages** inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots
- **Équipements électriques et électroniques** (lave-vaisselle, lave-linge, frigo...)
- **Grands objets inertes** (lavabos, cuvettes de wc et bacs...)
- **Pneus**



## Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

**Petits déchets entrant dans un sac poubelle, PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre, déchets verts** (tontes de pelouse, feuilles...), **petits déchets inertes** (briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...), **déchets spéciaux** (peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...), **amiante-ciment (« Eternit »)** (tôles ondulées, ardoises, tuyaux...), **bonbonnes de gaz**.

**Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !**



## Grand Nettoyage de Printemps les 23, 24 et 25 mars 2018

Pour les aspects concrets,  
consultez votre commune.  
Plus d'infos sur [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be)



## Horaires et adresse du recyparc le plus proche\*

Chée du Longchamps, 1300 Wavre, T 010 84 16 03

- **Horaire d'hiver (du 01.11 au 31.03):**  
du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15. Fermeture à 15 h 15 les 24 et 31/12.
- **Horaire d'été (du 01.04 au 31.10):**  
du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15, le samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Jours de fermeture:**  
les dimanches, les jours fériés légaux, le **27/09/2018**, le **02/11/2018** et le **26/12/2018**.

### Maximum 2 m<sup>3</sup> par visite et 5 m<sup>3</sup> par mois!

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

\*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

**Pour plus d'informations :** [www.inbw.be](http://www.inbw.be)

## Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets), sauf pour les sapins de Noël, au plus tard le lendemain du jour de la collecte:

Tél. gratuit:

**0800 49 057**

E-mail:

**valmat@inbw.be**

**Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets**, visitez le site internet d'in BW (votre intercommunale de gestion des déchets): [www.inbw.be](http://www.inbw.be)

**Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ?  
Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets).**

**0800 49 057**  
**valmat@inbw.be**



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

